

LA FICHE PROJET

Séjour Frais de scolarité Permis de conduire
 Autre
 Titre du projet :
 Objectifs :

Descriptif du projet :
 (Comment est né ce projet et vos motivations) :

Période souhaitée :
 Budget :

DEPENSES		RECETTES	
Type de dépenses	Montant	Type de recettes	Montant
Total		Total	

Les dépenses doivent être égales aux recettes.
 Remarques :

LES DISPOSITIFS CITOYENS

Le Permis citoyen

Afin d'aider les jeunes lissois à financer leur permis de conduire, la ville de Lisses a mis en place le Permis citoyen. Les candidats âgés de 18 à 25 ans, lissois depuis au moins un an, doivent remplir un dossier de candidature exposant le projet dans lequel s'inscrit le besoin de passer le permis B. Tout jeune dont le dossier est retenu, pourra bénéficier d'une aide de 350 € en contrepartie d'une semaine de 35 heures de travail citoyen au sein d'un service municipal.

Les chantiers citoyens

Le chantier BRISFER (Brigades Sud-franciliennes pour l'enlèvement et le recyclage) est organisé en partenariat avec le SIREDOM. Il a pour objectif de participer à la protection de l'environnement et à la valorisation des déchets. Il s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans. A l'issue du chantier d'une durée de 5 jours (30 heures par semaine), chaque participant reçoit une gratification de 230 € sous forme de chèques cadeaux et une attestation de participation.

Le chantier citoyen, organisé en partenariat avec le SIARCE, a pour objectif de développer des actions en faveur de l'apprentissage à la citoyenneté en direction de jeunes âgés de 16 à 25 ans. Le travail demandé aux jeunes est tourné vers la préservation de l'environnement (débroussaillage, nettoyage de berges...). Le chantier se déroule sur 5 jours (30 heures par semaine) et une rémunération de 230 € est versée, sous forme de chèques vacances, à chaque participant.

Le Tremplin citoyen

Le Tremplin citoyen est destiné aux jeunes âgés de 17 à 25 ans ayant un projet d'autonomie : études et formation, dépenses de santé, mobilité et transports, logement. Ce dispositif du Conseil départemental, propose une aide de 400 € en échange d'un engagement citoyen de 40 heures dans une association ou une collectivité publique.

Si vous êtes intéressés par l'un de ces dispositifs citoyens, nous vous invitons à venir vous renseigner auprès du PIJ.



PIJ 01 69 91 09 43

www.ville-lisses.fr • MairiedeLisses

Réalise

DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT *Tes projets*

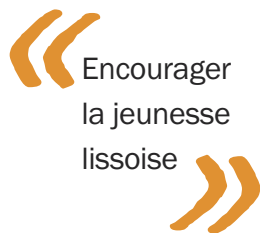


AIDE AUX PROJETS



A travers la mise en place d'un ensemble de dispositifs d'aide aux projets, la Municipalité souhaite soutenir, accompagner et encourager la jeunesse lissoise dans sa volonté d'indépendance et de construction de son avenir.

C'est dans ce cadre que la Municipalité a mis en place « Le permis citoyen » afin d'aider les jeunes Lissois à financer leur permis de conduire.



Encourager la jeunesse lissoise

La Maison de la jeunesse, à travers le Point information jeunesse (PIJ), est à votre disposition pour vous aider dans vos démarches, aussi bien pour les Jobs aide aux projets, que pour les différents chantiers ou encore pour le Tremplin citoyen et le Permis citoyen.

N'hésitez pas à venir vous renseigner auprès du PIJ.

Nous vous souhaitons une belle réussite dans vos projets 2018.

Thierry LAFON,
Maire de Lisses

Tony PINHEIRO,
Conseiller municipal délégué chargé de la jeunesse et des nouvelles technologies

Vous avez entre 16 et 25 ans et habitez Lisses. Vous avez un projet pertinent mais vous ne savez pas comment le réaliser et s'il y a une aide possible...

Le service jeunesse, par le biais du PIJ, vous accompagne dans vos démarches afin de soutenir votre projet grâce à différents dispositifs.

Jobs aide aux projets - de 16 à 18 ans

Une aide aux projets financée par la Municipalité a été créée avec, en retour, un service rendu à la collectivité. Ce dispositif permet de travailler (30 heures par semaine) au sein des services municipaux en contrepartie d'une compensation financière de 230 € sous forme de chèques cadeaux.

Une commission sélectionne les projets en prenant en compte notamment la date de dépôt des dossiers complets. Les jeunes, dont le projet a été retenu, seront orientés vers un « job aide aux projets ».



Vous pouvez retirer votre dossier au PIJ du lundi au vendredi de 14h à 18h.

Dépôt du dossier : avant le 18 juin



CANDIDATURE

AIDE AUX PROJETS

ATTENTION : la disponibilité doit être mensuelle, même si nous vous proposons un emploi -Aide aux projets- d'une semaine !

○ Mme ○ M. Nom :

Prénom : Né(e) le :/...../.....

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone : Portable :

Cette année est celle du baccalauréat : ○ oui ○ non

Lequel ?

As-tu déjà participé à l'un des dispositifs de la ville ou du Département ?

○ oui ○ non Si oui, en quelle année et lequel ?

.....

(Attention : les candidats ayant déjà bénéficié d'un dispositif ne seront pas prioritaires par souci d'équité)

Pièces à joindre obligatoirement au dossier de candidature :

- Copie d'une pièce d'identité ;
- Lettre de motivation ;
- Certificat de scolarité ou justificatif de parcours d'insertion.

Attention : les dossiers incomplets, erronés et ne correspondant pas aux conditions, ne seront pas traités.

Date limite de dépôt des dossiers le 18 juin 2018.

